

Saison
2024
2025

REFERENCEMENT

Domaine:

COMPETITION

PRIM'GYM

Groupe		Groupe	
Groupe	Jour	Horaires	Lieu
PRIM'GYM	JEU	17 h 30 / 19 h 00	COSEC Mably

Née en:

Les conditions

(2018)
2019

*(2018): Accès aux cours suivant conditions et validation des entraîneurs lors des évaluations.

* Activité féminine.

* Accès aux cours suivant les **tests d'évaluation et avis des entraîneurs afin de constituer des groupes homogènes** de progression en vue des compétitions équipe ou individuelle.

* Les PRIM'GYM sont susceptibles en cours de saison d'être engagées en compétition après accord entre parents et entraîneurs.

* Obligation de participer aux animations organisées par le Club et au GALA.

* Pas de cours pendant les vacances scolaires mais des entraînements spécifiques et préparatifs aux compétitions et aux animations à thèmes.



COTISAT°
TOTALE
ANNUELLE
à PAYER

260 €

Cotisation totale comprenant:

la PART
ADHESION

70 €

et la PART
ACTIVITES

190 €

+

déposer la
CAUTION
ANNUELLE

par chèque obligatoirement.

70 €

et payer la
LOCATION
JUSTO.

20 €

La cotisation est annuelle et non remboursable.
Elle est à payer dès après le premier cours.

MODE DE REGLEMENT

Vous pouvez régler de
3 manières différentes

	Espèces: Règlement en 1 fois au dépôt du dossier.		En ligne: Règlement en 1 ou 3 fois possible (3 mois consécutifs a/c du dépôt du dossier)		Carte bleue: Règlement en 1 fois au dépôt du dossier.
Nous sommes partenaire de:		Voir d'autres. Nous consulter.			

Association loi 1901 - Affilié FFGym - Agrément Jeunesse & Sport 42 S 012 022 - Siret: 414 691 881 00026

gym-roannemably.fr

ugroannemably42@gmail.com

07 57 67 61 47

UNION GYMNIQUE ROANNE MABLY

Nous vous invitons à prendre connaissance des documents suivants, disponibles sur le site du Club
En confirmant votre inscription, vous acceptez toutes les clauses des documents suivants.



STATUTS UG ROANNE MABLY

NOTICE D'INFOS SUR LES ASSURANCES

LE "POOL BENEVOLES"

CHARTRE PARENTS / GYMS / CLUB

VALEURS & CHARTRES FFGym

COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE

REGLEMENT INTERIEUR UG ROANNE MABLY

CHARTRE ECO GYM

OBJECTIFS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMES FFG

LES CLAUSES D'ENGAGEMENT AU CLUB

En confirmant votre inscription, vous acceptez toutes les clauses des documents suivants.

1 - CLAUSES VALABLES pour:

Domaine:

TOUS LES DOMAINES

- * Vous conformer strictement aux **obligations et délais de paiement** de vos cotisations. A défaut le Club n'a d'autre recours que de se retourner vers un Service de contentieux. Le non paiement en date et heure de la cotisation entraîne le refus d'accepter l'adhérent aux cours car il n'est pas couvert par la licence / assurance obligatoire.
- * Le remboursement partiel de la cotisation ne peut se faire qu'en cas d'accident au sein du club ou de déménagement (après décision du comité directeur).
- * L'association **communique essentiellement** par l'intermédiaire de son mailing "Gest Gym".
- * Dans les gymnases, les tableaux d'affichage vous proposent toutes les infos utiles. **Nous vous invitons à les consulter** à chacun des entraînements en entrant dans la hall 10 minutes avant le début ou fin des cours mais également à les retrouver sur notre site: gym-roannemably.fr
- * La **présence de parents**, amis ou visiteurs dans la salle de sport est interdite (sauf cours de Baby Gym ou un seul parent accompagnant est accepté pendant le cours).
- * En cas d'absence, de maladie, **j'informe** le Club.
- * En cas de blessure contractée lors d'une activité officielle du club, **vous rapprocher au plus vite** de celui-ci si besoin d'établir une déclaration d'accident. Celle-ci doit être faite dans les 5 jours maximum suivant la date de l'accident.
- * Je ne prends aucune **substance illicite**. En cas d'obligation d'en prendre, faites établir un certificat d'usage thérapeutique.
- * Le Club ne peut être **tenu comme responsable** en cas de vol ou dégradation dans les parties communes du gymnase.
- * J'autorise le Club à utiliser mon image prise lors de ses activités afin d'affiches, parution sur le site Club ou autres publications internes. Si vous vous y opposez, il faut le **notifier par lettre** auprès du Club qui sera alors garant des règles de réserve conformément à la loi en vigueur.

Tous les cas de non-respect des clauses, usages et réglementations peuvent entraîner jusqu'à l'exclusion du Club.

Tous litiges seront traités par le Bureau du Conseil d'administration de l'Association.

2 - CLAUSES SPECIFIQUES à:

Domaine:

COMPETITION

Activité:

PRIM'GYM / ECOLE GYM LOIRE
GYM JEUNE & GYM JEUNE ADO . LOIRE

- 2 - Participer **obligatoirement à toutes les compétitions** à l'appel du Club. En particulier si cette clause n'est pas respectée, la famille renonce à récupérer la caution déposée et expose l'adhérent à un changement de groupe d'entraînement voire une exclusion du Club.
- 3 - Le club met à disposition les justaucorps pour les compétitions.
Pour les compétitions en équipe: le Club fournit le justaucorps; il est loué pour la saison, distribué et rendu le jour de la compétition.
Pour les compétitions individuelles: les justaucorps personnels sont possibles exceptés pour les compétitions dites Coupe de la Loire.
- 4 - Respecter scrupuleusement les règles de **déontologie compétitive** en compétition (tenue vestimentaire identique en équipe / présence obligatoire aux palmarès ...).
- 5 - **Respecter les invitations et les convocations** aux organisations du Club (en particulier aux journées d'animation du Club, les démonstrations, le Gala ...)